



Province de Québec  
MRC des Pays-d'en-Haut  
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-03

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles tenue le lundi 9 mars 2026, a été adopté le règlement intitulé : Règlement numéro 2026-03 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 109 et ses amendements relatifs au contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, pendant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site WEB de la Municipalité au [www.lac-des-seize-iles.com](http://www.lac-des-seize-iles.com).

**Le règlement numéro 2026-03 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.**

Avis de motion :	9 février 2026
Dépôt du projet :	9 février 2026
Adoption du règlement :	9 mars 2026
Avis de promulgation :	10 mars 2026

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce mardi 10 mars 2026.

Patrick Paradis  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Patrick Paradis, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026. J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.

Patrick Paradis  
Directeur général et greffier-trésorier